



Pas de service public de la petite enfance sans agent·es reconnues et respecté·es

Agents-es des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), des Relais Petite Enfance (RPE), assistant-es maternel·les en crèche familiale, nous contribuons toutes et tous à l'accueil, à l'éveil et au bien-être des jeunes enfants.

Chaque jour, les agent-es de la petite enfance assurent une mission essentielle de service public auprès des enfants et de leurs familles. Pourtant, malgré notre engagement quotidien, nos métiers restent insuffisamment reconnus, sous-valorisés et trop souvent ignorés par les gouvernements successifs.

Partout, les constats sont les mêmes :

- ▶ effectifs insuffisants, travail à flux tendu, glissement des tâches ;
- ▶ conditions de travail dégradées ;
- ▶ épuisement professionnel et perte de sens du travail ;
- ▶ salaires qui ne permettent plus de vivre dignement.

Alors que les besoins des familles augmentent, les moyens alloués à la petite enfance ne sont toujours pas à la hauteur.

Les discours sur l'importance des « 1000 premiers jours » ne peuvent masquer la réalité vécue sur le terrain : des équipes à bout de souffle, des agent-es qui quittent le secteur en raison d'une perte de sens de leurs missions, constat de l'impossibilité de répondre aux besoins, des conditions d'accueil toujours plus fragilisées et des conditions de travail qui ne cessent de se détériorer.

Les agent-es territoriaux-ales des crèches, des RPE, les assistant-es maternel·les en crèches familiales participent pleinement au service public de la petite enfance.

Aucune profession ne doit être oubliée ou mise de côté. **Nous refusons la mise en concurrence des modes d'accueil et exigeons la reconnaissance de tous·tes les agent-es qui accompagnent les jeunes enfants et leurs familles.**

La Fédération CGT des services publics exige :

- des recrutements immédiats pour répondre aux besoins des structures ;
- la modification du taux d'encadrement de 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret ;
- une revalorisation significative de l'ensemble des salaires de la filière, pour l'accueil collectif comme pour l'accueil individuel ;
- l'attribution du CTI pour l'ensemble des agent-es du secteur de la petite enfance ;
- la prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans ;
- des formations initiales à la hauteur des enjeux du secteur, et financées.

Le service public de la petite enfance a besoin de moyens constants et pérennes, les agent-es de la petite enfance de reconnaissance, le secteur de la petite enfance d'être plus attractif parce que prendre soin des enfants est une mission essentielle ; parce que la qualité d'accueil des enfants dépend directement des conditions de travail des agent-es. ; parce que la petite enfance ne doit pas servir de variable d'ajustement budgétaire.

La Fédération CGT des services publics en a conscience et appelle l'ensemble des agent-es de la petite enfance à rejoindre les actions en territoire sur la **semaine de mobilisation sectorielle du 22 au 26 juin 2026 !!!**

Donner les moyens aux agent-es de la petite enfance de satisfaire les besoins des usagers·ères, c'est investir dans l'avenir de nos enfants et de notre société !!

